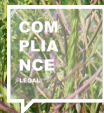


Code d'Éthique

Janvier 2022



Sommaire

1. Lettre du Président du Comité de Conformité et d'Éthique Commerciale	05	6.4 Engagement envers les tiers	13
2. Introduction	06	6.5 Engagement à l'égard de l'environnement	15
3. Nos principes et nos valeurs éthiques	07	6.6 Engagement à l'égard de la santé publique	15
4. Objectif du Code d'éthique	08	6.7 Engagements relatifs aux activités de Tradebe	15
5. Portée du Code d'éthique	09	6.8 Pots de vins et corruption	16
6. Nos engagements	10	7. Comité de conformité et d'éthique commerciale	17
6.1 Engagement à l'égard de la loi	10	8. Canal de signalement de Tradebe	18
6.2 Engagement des organes d'administration et de direction	10	9. Système de sanctions	19
6.3 Engagement envers les employés	12	10. Mise à jour et améliorations	19



Lettre du Président du Comité de Conformité et d'Éthique Commerciale

1

Vous disposez, désormais, de la dernière édition du Code d'éthique de TRADEBE approuvé par le Conseil d'administration le 12 décembre 2021 et mis à jour en juin 2022.

Ce document présente les règles de conduite qui doivent guider toutes nos actions et notre comportement en tant qu'employés, administrateurs et dirigeants des sociétés du groupe Tradebe sur le plan éthique, social et environnemental, quelles que soient nos responsabilités et notre position géographique ou fonctionnelle. Les connaître doit être une priorité pour chacun d'entre nous, tout comme assurer la conformité est une priorité pour l'organisation.

Le Code d'éthique est un moyen visant à transmettre nos valeurs et nos principes comme un guide en vue de mener à bien des affaires avec la plus grande intégrité et les normes éthiques. En outre, il a été rédigé dans le but d'unifier et de renforcer notre identité, notre culture et nos lignes de conduite afin de créer une véritable culture d'entreprise du groupe.

En effet, l'éthique et l'intégrité sont des valeurs essentielles dans l'exercice de notre travail qui nous permettent, d'une part, de générer de la valeur et de la confiance parmi nos clients et nos marchés et, d'autre part, non seulement de protéger l'image et la réputation de l'entreprise, mais aussi d'en faire un lieu où nous sommes tous fiers de travailler. Nous sommes convaincus que ce n'est qu'avec l'engagement de chacun d'entre nous à l'égard de ces valeurs et le respect de la réglementation que nous pourrions continuer à nous développer comme nous l'avons fait jusqu'à présent.

Il est de la plus haute importance que nous nous familiarisions tous avec ce code. Grâce à lui, nous pouvons nous guider mutuellement sur les moyens d'action appropriés lorsque nous sommes confrontés à des situations difficiles à gérer sur le plan éthique. Il ne s'agit en aucun cas d'un document exhaustif, ni d'une simple liste de règles. Par ce document, nous désirons inciter à l'entraide et à la consultation permanente afin de continuer à former ensemble le groupe d'entreprises que nous souhaitons fièrement être.

Introduction

Les entreprises qui composent Tradebe (ci-après dénommées conjointement “Tradebe” ou le “Groupe”, de manière indistincte) disposent d’un programme de conformité visant à inculquer à Tradebe une culture de conformité éthique, réglementaire et juridique.

6

Ce programme de conformité est constitué d’un ensemble de politiques, de procédures et d’autres protocoles internes, tous régis par ce Code d’Éthique qui est l’élément de la plus haute autorité et qui doit être observé à tout moment. Il résume les principes éthiques sur lesquels se fonde toute l’activité de Tradebe. Il comprend aussi une description de la conduite à encourager et des comportements à éviter.

Ainsi, les principes et les directives d’action indiqués dans le code sont mis en œuvre dans les protocoles, les politiques et les procédures qui composent le Programme de conformité.

Nos principes et nos valeurs éthiques

3

Une des valeurs fondamentales qui inspire et guide toutes les actions de Tradebe est, entre autres, d'offrir des services environnementaux innovants et de qualité qui contribuent au développement durable et apportent de la valeur à nos clients, actionnaires et employés.

Notre vision:

Chez Tradebe, nous avons pour objectif d'être le leader ou la référence en matière de croissance continue sur tous les marchés où nous sommes présents.

Notre Mission:

Nous travaillons pour offrir des solutions innovantes, durables et de qualité qui contribuent à améliorer l'environnement et à assurer la sécurité des personnes, avec l'engagement de garantir un monde meilleur pour les générations futures. Nous travaillons également dans le but de générer et d'apporter de la valeur à toutes nos parties prenantes.

Notre Philosophie peut être résumée comme suit:

- Engagement à minimiser l'impact environnemental des déchets grâce à des processus de traitement et de valorisation.
 - Engagement à prévenir les risques pour la population et pour l'environnement lors du stockage des hydrocarbures et des produits chimiques.
 - Recherche proactive de solutions innovantes et éprouvées qui améliorent la valorisation des déchets et la protection de l'environnement et des personnes.
 - Gestion éthique et responsable de nos biens immobiliers.
 - Offrir un service de haute qualité basé sur l'identification des besoins et des attentes de nos clients
- C'est sur cette base que nous partageons les valeurs suivantes :
- **Sécurité et santé:** nous nous sommes engagés sans équivoque à promouvoir et à fournir un environnement de travail sûr et sans accident.
 - **Orientation vers les résultats:** nous travaillons pour atteindre nos objectifs et satisfaire nos clients en encourageant la responsabilité de chacun de nos employés.
 - **Durabilité environnementale:** nous donnons la priorité au recyclage et à la réutilisation des matériaux et de l'énergie, contribuant ainsi à une économie circulaire.
 - **Croissance:** nous encourageons l'esprit d'entreprise parmi nos employés afin de motiver l'innovation et la croissance, qui sont des facteurs clés de la réussite.
 - **Développement des talents:** nos atouts ne sont rien sans nos employés, ce qui signifie que nous nous engageons à attirer, développer et conserver d'excellents talents.
 - **Service à la clientèle:** nous entretenons des relations proactives et transparentes avec nos clients pour les aider à résoudre leurs problèmes immédiats et à long terme.

Objectif du Code d'éthique

4

Avec ce Code d'éthique, Tradebe vise à démontrer notre volonté et notre engagement à bien faire les choses comme un outil très précieux pour nous aider à prendre de meilleures décisions dans notre travail quotidien.

Par conséquent, le Code d'Éthique est le point de départ de la construction de notre culture d'entreprise et de conformité - une culture qui relève de la responsabilité de chacun d'entre nous chez Tradebe.

À cette fin, le Code d'Éthique représente l'engagement de Tradebe à respecter la loi et les valeurs éthiques que la loi protège. Ainsi, l'objectif de ce code est d'énoncer les critères de toute conduite guidant l'exercice de nos activités.

Plus précisément, tous les membres de Tradebe doivent agir conformément à ce qui suit:

- Nous devons connaître le contenu de ce Code d'Éthique et le respecter comme l'une de nos obligations professionnelles essentielles.
- Nous devons connaître la réglementation applicable à nos activités professionnelles.
- Nous devons connaître les politiques et procédures qui soutiennent une culture d'entreprise conforme à toutes les lois et réglementations gouvernementales applicables partout où nous faisons des affaires, en particulier les lois qui entraînent une responsabilité pénale.
- Nous soulèverons auprès du comité de conformité et d'éthique commerciale toute question que nous pourrions avoir concernant

l'interprétation du présent code ainsi que toute autre politique et procédure le mettant en œuvre.

- Nous devons rester absolument intolérants à l'égard des comportements criminels.
- Nous devons éviter de nous engager dans toute activité susceptible de nuire aux tiers, aux autres membres de Tradebe ou au Groupe lui-même.
- Nous devons utiliser le canal de signalement de Tradebe pour signaler toute violation éventuelle.
- Nous devons coopérer à toute enquête interne qui pourrait être menée à bien.
- Nous devons participer à toutes les activités de formation organisées par le comité de conformité et d'éthique commerciale en rapport avec le code d'éthique et la conformité réglementaire.



Portée du Code d'Éthique

5



Le respect du Code d'Éthique est obligatoire pour tous les employés, les directeurs et les responsables de toutes les sociétés composant Tradebe et nous lie tous de la même manière, indépendamment de notre bureau, de notre position, de nos fonctions ou du pays où nous travaillons.

Ainsi, Tradebe doit veiller à l'application réelle et effective du Code d'Éthique à tous les niveaux. En conséquence, le Code d'Éthique doit être accepté par toute personne qui rejoint Tradebe comme une condition préalable à l'emploi.

Personne, quelle que soit sa position dans l'entreprise, ne peut demander à un autre employé de Tradebe de violer le Code d'Éthique. Aucun employé ne peut justifier une conduite inappropriée en invoquant l'ordre d'un supérieur ou l'ignorance de notre Code d'Éthique.

De même, en ce qui concerne les tiers avec lesquels Tradebe est disposée à entamer ou

à maintenir une relation professionnelle ou commerciale, il leur sera demandé d'accepter ce Code éthique.

Ainsi, le champ d'application du code d'éthique s'étendra aux fournisseurs, clients, distributeurs, entrepreneurs et représentants de Tradebe qui seront invités soit à l'accepter, soit à démontrer que leur propre code d'éthique défend des principes éthiques et une politique de prévention des infractions équivalents.

Ce code s'applique à la conduite des employés de Tradebe sur le lieu de travail ainsi qu'à toutes les actions que les employés entreprennent pendant ou en dehors des heures de travail au nom de Tradebe ou qui peuvent avoir un impact sur la réputation ou l'image commerciale de Tradebe.

Toute question concernant l'interprétation ou l'application du présent Code d'Éthique doit être adressée au comité de conformité et d'éthique commerciale.

Nos engagements

Engagement à l'égard de la loi 6.1

Les activités professionnelles et commerciales de Tradebe doivent être exercées dans le strict respect de toutes les lois et réglementations applicables.

Plus précisément, Tradebe a établi une règle de tolérance zéro en matière de violations de la loi pour tous les niveaux de sa structure. Vous êtes encouragé à signaler toute conduite illégale présumée à votre superviseur, au comité des ressources humaines, de la conformité et de l'éthique commerciale ou au canal de signalement de votre site. Tradebe enquêtera sur toutes les allégations de conduite illégale et interdit toute mesure de rétorsion à l'encontre d'un employé qui fait un rapport de bonne foi, même si l'allégation n'est pas fondée.

Tradebe doit être particulièrement consciente de toute législation affectant l'entreprise et doit s'assurer que les employés reçoivent une formation appropriée pour leur permettre de comprendre, respecter, se conformer et appliquer toute législation de ce type ; de remplir leurs obligations avec intégrité et de traiter toutes les parties avec le plus grand professionnalisme, en s'assurant qu'elles reçoivent un traitement équitable basé sur des critères objectifs et transparents.

Engagement des organes d'administration et de direction de Tradebe 6.2

Les directions respectives de Tradebe s'engagent à fournir toutes les ressources nécessaires pour diffuser, promouvoir et favoriser les valeurs établies dans ce code d'éthique.

Les organes de gestion et les cadres de Tradebe doivent donner l'exemple par leur conduite et le respect de ce code.

Les administrateurs, dirigeants, cadres et gestionnaires de Tradebe doivent encourager ce qui suit:

- Tous les membres de Tradebe recevront la formation nécessaire en ce qui concerne le respect de la culture de conformité du groupe.
- La diffusion des valeurs de Tradebe et l'application des directives de ce code.
- Effectuer toutes les modifications nécessaires dans le respect de la réglementation en vigueur et pour atteindre le plus grand respect de la conformité légale et réglementaire.
- Mettre en place les mécanismes nécessaires pour prévenir les comportements contraires à l'éthique et au respect des exigences légales et réglementaires.
- Des réponses appropriées à toute violation de ce code.



Engagement envers les employés

6.3

6.3.1 Respect du droit du travail

Toutes nos activités sont menées dans le respect des droits de l'homme et des libertés publiques, conformément aux lois et aux pratiques internationalement reconnues.

Les normes utilisées comme références pour Tradebe comprennent la Déclaration universelle des droits de l'homme, les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT) en matière de travail ainsi que les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

Tradebe prend des mesures pour garantir le respect des normes de travail énoncées dans les conventions fondamentales de l'OIT et ne tolère pas de pratiques contraires à celles-ci parmi les entreprises qui composent le groupe ou parmi celles qui collaborent avec lui.

Tradebe respecte et défend les droits de la main-d'œuvre à s'associer librement, à adhérer ou non à des syndicats, à rechercher une représentation et à adhérer à des conseils de travailleurs conformément aux lois locales.

En outre, Tradebe veillera à tout moment au strict respect du droit du travail et n'engagera que des personnes légalement autorisées à travailler.

6.3.2 Traitement respectueux et non-discrimination

Nous croyons en l'homme. Nous savons que notre contribution à l'entreprise et à la société n'est possible que grâce à nos employés, qui sont notre principal atout. Ainsi, nous encourageons une expérience et un climat de travail qui attirent les personnes les plus qualifiées.

Tradebe s'engage à maintenir un environnement de travail exempt de toute discrimination et de tout harcèlement.

Chacun de nos employés doit être traité équitablement et avec respect par ses supérieurs, ses subordonnés et ses collègues.

Chez Tradebe, nous appliquons une règle de tolérance zéro pour tout type de comportement abusif, hostile ou offensant, qu'il soit verbal, psychologique ou physique. Tradebe prendra les mesures disciplinaires appropriées à l'encontre de tout employé dont il est établi qu'il a eu une conduite abusive à l'encontre d'un autre employé, d'un fournisseur, d'un client ou d'un partenaire commercial.

6.3.3 Égalité des chances

Tradebe est un employeur offrant l'égalité des chances et se conforme à toutes les lois applicables en matière de pratiques d'emploi équitables.

Tradebe interdit strictement et ne tolère pas la discrimination contre les employés, les candidats ou toute autre personne visée en raison de la race, de la couleur, de la religion, de la croyance, de l'origine nationale ou de l'ascendance, de l'ethnicité, du sexe (y compris le genre, la grossesse, l'orientation sexuelle et l'identité de genre), de l'âge, du handicap physique ou mental, de la citoyenneté, du service passé, actuel ou futur dans les services en uniforme, de l'information génétique ou de toute autre classe protégée ou de toute autre caractéristique protégée par la loi applicable. Il est interdit à tous les employés, autres travailleurs et représentants de Tradebe de se livrer à une discrimination illégale.

Cette politique s'applique à tous les termes et conditions d'emploi, y compris, mais sans s'y limiter, l'embauche, la formation, la promotion, la discipline, la rémunération, les avantages sociaux et la cessation d'emploi.

6.3.4 Sécurité et santé au travail

Tradebe s'engage à fournir à ses employés un environnement sûr et stable. Pour ce faire, Tradebe s'engage à respecter les lois applicables en matière de santé et de sécurité et veillera à ce que tous les membres de l'organisation soient formés aux questions de prévention des risques professionnels et disposent des équipements de sécurité essentiels.

En outre, chaque employé est responsable du strict respect des lois et règlements en matière de santé et de sécurité. Il est également tenu d'utiliser de manière responsable les équipements qui lui sont attribués lorsqu'il entreprend des activités à risque et doit partager ses connaissances avec ses collègues afin de favoriser le respect des pratiques de protection des risques.

Tradebe accorde une importance particulière au processus de manipulation, d'utilisation et de transport de substances et de combustibles toxiques, corrosifs, inflammables et oxydants. À cette fin, chacun doit se conformer strictement à toutes les réglementations applicables en la matière.

En outre, Tradebe interdit strictement et ne tolère pas :

- La possession, la consommation, l'achat, la vente, la tentative de vente, la distribution ou la fabrication de drogues sur le lieu de travail, ainsi que la consommation d'alcool, ou le fait d'être sous ses effets, et l'utilisation inappropriée de médicaments prescrits lors d'activités liées au travail.
- L'absence de déclaration d'accidents du travail ou d'incidents très graves, et la falsification des dossiers de sécurité.

6.3.5 Conflits d'intérêts

Les conflits d'intérêts surviennent lorsque des intérêts personnels interfèrent directement ou indirectement avec les intérêts de Tradebe.

Nous devons éviter les situations qui peuvent conduire à un conflit entre les intérêts personnels et les intérêts de Tradebe. Ainsi, nous devons nous abstenir de représenter le Groupe, d'intervenir dans la prise de décision ou de l'influencer lorsqu'il existe un intérêt personnel économique, familial ou professionnel, direct ou indirect, propre ou d'un tiers.

Lorsque nous sommes confrontés à une situation de conflit d'intérêts, nous devons immédiatement la signaler à nos supérieurs. En outre, nous devons également signaler toute activité professionnelle similaire à celle exercée par Tradebe exercée à titre personnel ou pour le compte d'un tiers en tant que participant à l'entreprise, employé ou conseiller, à titre gratuit ou onéreux. Le fait de ne pas signaler ces informations est passible de mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement.

6.3.6 Cadeaux et invitations

Tous les employés de Tradebe doivent réaliser que le fait d'accepter ou de donner des cadeaux peut créer un sentiment d'obligation. Ainsi, quelle que soit la valeur du cadeau ou du geste, ils doivent se conformer à tout moment aux politiques internes de Tradebe en matière de cadeaux et d'hospitalité.

Si un employé de Tradebe a des doutes quant à l'acceptation ou non d'un cadeau, ces situations doivent être signalées au Comité de conformité et d'éthique commerciale.

Engagement envers les tiers

6.4

6.4.1. Envers les administrations publiques

Dans les relations avec les administrations publiques, tous les employés de Tradebe s'engagent à respecter fidèlement les dispositions des lois et règlements en vigueur dans le pays dans lequel ils opèrent ainsi que les politiques

internes du Groupe. À cette fin, toutes les actions doivent être fondées sur le principe de la transparence et toutes les demandes d'information des autorités et des forces de police doivent être formulées par écrit.

En vertu de ce code, Tradebe souligne son rejet absolu de toute pratique liée à la corruption dans ses relations avec les différentes autorités publiques.

De même, tout comportement susceptible de porter préjudice aux administrations publiques en raison de la contrebande, du blanchiment d'argent, du détournement de fonds, de la fraude fiscale ou de la fraude à la sécurité sociale est absolument interdit.

6.4.2 Envers nos fournisseurs

Nos relations avec les fournisseurs sont fondées sur les principes de loyauté, de transparence et de collaboration réciproque. À cette fin, chez Tradebe, nous devons tout mettre en œuvre pour garantir que les entrepreneurs et les fournisseurs promeuvent et respectent des valeurs éthiques telles que le développement durable, les droits de l'homme, le droit du travail et la protection de l'environnement.

Nous attendons également de nos fournisseurs qu'ils respectent toutes les exigences légales applicables à leurs relations commerciales. Par conséquent, les procédures de "connaissance du client" doivent être appliquées pour garantir que les tiers respectent nos politiques de conformité et les lois applicables.

Si l'un de nos fournisseurs agit d'une manière non conforme à ce Code, Tradebe peut prendre les mesures appropriées et même refuser de collaborer à l'avenir avec ce fournisseur.

Il est interdit d'offrir, de promouvoir et d'autoriser l'offre de tout objet de valeur ou de toute faveur, directement ou indirectement, à tout fournisseur pour obtenir un avantage indu.

Toutes les décisions doivent être techniquement et économiquement justifiées ; aucun favoritisme d'aucune sorte n'est autorisé. À cette fin, la qualité, le prix, l'éthique, l'intégrité, la conformité et l'expérience sont les seuls critères de sélection applicables à ces relations.

Toute personne qui représente Tradebe dans ses relations avec l'un de nos fournisseurs doit se conformer à la loi et au présent Code d'Éthique.

6.4.3 Envers nos clients et le marché

Tradebe s'engage à respecter les réglementations en matière de commerce équitable et d'antitrust, en évitant toute pratique qui limite ou restreint la concurrence et en menant toutes ses activités de manière honnête et éthique.

Nous ne devons jamais fournir de fausses informations ou donner une fausse image de l'entreprise à nos clients ou à nos clients potentiels.

En vertu du présent Code d'Éthique, les actes suivants sont strictement interdits :

- Publicité mensongère.
- Divulgarion, révélation, rapport ou communication de tout secret commercial ou information commerciale confidentielle de Tradebe ou d'un tiers.
- Offrir, recevoir, solliciter ou accepter des bénéfices ou des avantages injustifiés de toute nature dans le cadre de relations commerciales.
- Supprimer du marché les produits ou services de première nécessité qui empêchent une offre normale.
- Toutes pratiques visant à modifier les prix et susceptibles de contrecarrer la libre concurrence des produits et des marchandises.

Tradebe s'engage à assurer la qualité de ses services et met à la disposition de ses membres les moyens nécessaires au développement des systèmes de gestion de la qualité les plus appropriés.

Engagement à l'égard de l'environnement 6.5

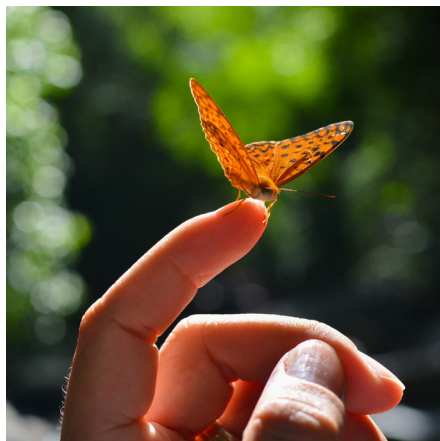
Chez Tradebe, nous sommes conscients de l'importance de l'environnement tant pour la société que pour nos activités. Dans ce sens, la législation applicable dans chaque territoire en matière d'environnement sera toujours respectée, même si ses règlements internes sont plus stricts que la loi en vigueur dans ce territoire.

Pour cette raison, Tradebe dispose d'un règlement interne sur la gestion des risques environnementaux qu'elle appliquera soigneusement dans le développement de ses activités afin d'anticiper, d'éviter et de minimiser l'altération de l'environnement.

Nos processus donnent la priorité au recyclage et à la récupération des matériaux chaque fois que cela est possible, contribuant ainsi à une économie durable.

Tous les employés de Tradebe doivent se conformer strictement à toutes les dispositions légales, réglementaires et internes relatives à la protection de l'environnement. De même, tout comportement susceptible d'avoir un impact négatif sur l'environnement est strictement interdit.

Ces principes doivent être transmis dans nos relations avec les tiers et un strict respect de l'environnement qui nous entoure sera également exigé d'eux.



Engagement à l'égard de la santé publique 6.6

Tradebe encourage la mise en place de garanties de protection de la santé publique dans le cadre des activités auxquelles elle se livre.

Par conséquent, nous devons connaître et respecter strictement toutes les dispositions de protection de la santé publique prévues par les lois ainsi que par les politiques et procédures internes de Tradebe.

Engagements relatifs aux activités de Tradebe 6.7

6.7.1 Informations confidentielles

Nous avons tous l'obligation de protéger les secrets commerciaux et les informations commerciales confidentielles de Tradebe et de nos clients et fournisseurs.

Tous les employés de Tradebe doivent garder ces informations confidentielles. De plus, dans la mesure où les employés de Tradebe

ont accès à des informations personnelles ou sensibles d'autres employés, clients, vendeurs et partenaires commerciaux, ces informations doivent rester confidentielles, et toutes les lois applicables sur la confidentialité des données doivent être respectées. Cette confidentialité inclut les amis et la famille.

De même, nous respectons les informations de nos clients, fournisseurs et collaborateurs. Nous respectons les principes de confidentialité et de respect de la vie privée. En ce sens, il faut garantir la protection intégrale des informations confidentielles et leur utilisation correcte, qu'il s'agisse d'informations fournies directement par Tradebe ou auxquelles nous avons eu accès dans l'exercice de nos fonctions. Par conséquent, on entend par informations confidentielles aussi bien celles qui concernent Tradebe que celles de tiers auxquelles nous avons eu accès.

La façon dont nous transmettons les informations est essentielle pour nous et pour notre réputation. Nous devons donc tous les communiquer avec sincérité et en aucun cas fournir des informations incorrectes, inexactes ou incomplètes qui pourraient induire le destinataire en erreur.

6.7.2 Utilisation des ressources de Tradebe

Tradebe fournit à ses employés les ressources dont ils ont besoin pour accomplir leur travail. Dans cette mesure, nous devons être conscients de la nécessité de prendre soin et de protéger les ressources du groupe, ainsi que de leur utilisation correcte dans l'intérêt de l'emploi et non pour un bénéfice personnel. Pour cette raison, tous les membres de Tradebe s'engagent à en faire un usage rationnel. Toutefois, lorsque ces ressources sont utilisées de manière inappropriée, cela peut nuire aux intérêts et à la bonne réputation de Tradebe.

6.7.3 Traitement des informations et des connaissances.

Tradebe déclare que la véracité des informations est un principe de base dans toutes nos actions. Toutes les transactions économiques

de Tradebe sont comptabilisées de manière claire et précise dans les registres correspondants, ainsi que toutes les opérations effectuées et les dépenses engagées.

De même, nos informations économique-financières sont le reflet fidèle de notre situation économique, financière et patrimoniale, conformément aux principes comptables et aux normes internationales d'information financière applicables dans chaque cas.

Pots-de-vin et corruption

6.8

Tradebe s'engage à respecter strictement les dispositions applicables à la lutte contre la corruption en Espagne ainsi que dans les autres pays où elle fait des affaires. Ainsi, elle se conforme à la loi américaine sur les pratiques de corruption à l'étranger (FPCA) et à la loi britannique sur la corruption (UK Bribery Act).

Tradebe maintient une politique de tolérance zéro contre la corruption et les pots-de-vin et, en général, contre toute pratique illicite dans le développement de son activité. À ces fins, dans nos relations avec les tiers et, en particulier, avec les autorités et les institutions publiques des différents pays où Tradebe exerce son activité, nous devons agir conformément aux directives internes de TRADEBE. En particulier, les dispositions du Protocole anti-corruption doivent être suivies.

En règle générale, aucun membre de Tradebe ne peut offrir, autoriser ou délivrer un cadeau ou tout autre type de compensation induue, ni proposer ou promettre de l'obtenir, ni répondre à la demande de cadeau ou de compensation formulée par ceux avec qui il contracte, que ce soit dans la sphère publique ou privée. Bien que, dans chaque cas spécifique, les dispositions du Protocole anti-corruption soient suivies.

Le Comité de Conformité et d'Éthique Commerciale

7



Le comité de conformité et d'éthique commerciale est l'organe chargé de veiller au respect du présent Code d'Éthique et de tous les autres éléments du programme de conformité.

Le comité de conformité et d'éthique commerciale a les fonctions suivantes:

- Diffuser le code.
- Interpréter le code.
- Résoudre tout conflit pouvant survenir dans l'application du Code.
- Enquêter sur les rapports reçus par le canal de signalement de Tradebe.
- Informer l'organe de gestion concerné.

- Elaborer des propositions et des recommandations pour mettre à jour le Code d'Éthique et le programme de conformité et les adapter aux normes éthiques

En plus du comité de conformité et d'éthique commerciale, Tradebe dispose de responsables de la conformité dans toutes les filiales.

Canal de signalement de Tradebe 8

Afin de faciliter la découverte et la sanction des violations de la loi, du Code ou du Programme de Conformité en général, Tradebe a mis en place un canal d'assistance éthique par lequel tout employé ayant connaissance d'une violation présumée peut signaler cette circonstance au Comité de Conformité et d'Éthique Commerciale, qui, avec les délégués de conformité, sera responsable de la gestion du canal de signalement de Tradebe et du traitement des communications qui lui sont envoyées. En tout état de cause, le Comité de Conformité et d'Éthique commerciale et les délégués à la conformité peuvent sous-traiter la gestion du canal de signalement Tradebe à une entreprise ou à un cabinet spécialisé, ainsi que la délégation partielle de leurs fonctions à d'autres domaines spécialisés en la matière.

18

Le système de reporting sera accessible à tous les employés de Tradebe et pourra être étendu dans le futur aux clients, fournisseurs et partenaires.

Le canal de signalement de Tradebe est un système interne par lequel les violations et irrégularités suspectées peuvent être communiquées de manière confidentielle et sécurisée, ainsi que les questions ou suggestions d'amélioration du programme de conformité.

Tradebe ne tolère aucune mesure de rétorsion à l'encontre de toute personne ayant signalé des informations de bonne foi. Toutefois, les rapports sciemment faux ou les rapports faits de mauvaise foi ou dans l'intention de nuire à un collègue, à un supérieur ou à l'entreprise feront l'objet de mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement ainsi que de poursuites pénales.



Tous les employés de Tradebe sont tenus de signaler immédiatement toute violation ou suspicion de violation observée dans l'exercice de leurs fonctions professionnelles (i) du Programme de conformité, ou (ii) du Code, (iii) de toute politique interne, ou (iv) de toute autre irrégularité ou non-conformité légale. Dans la mesure du possible, la communication doit toujours se faire par le biais du canal de signalement.

Sans préjudice des canaux de communication supplémentaires qui peuvent être activés à un moment donné par pays, zone ou activité et qui, dans tous les cas, feront partie du canal de signalement Tradebe, les principaux canaux de communication du canal de signalement sont les suivants:



Section correspondant à la ligne éthique de Tradebe



Adresse électronique: compliance@Tradebe.com

Système de sanctions

9

Le non-respect de notre Code nous affecte tous. Une telle non-conformité peut non seulement nuire à Tradebe sur le plan économique, mais aussi porter atteinte à sa réputation, qui est un actif intangible de grande valeur, construit au fil de nombreuses années.

Le non-respect de ce code est considéré comme une violation de l'emploi et est passible de mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement.

Par conséquent, s'il s'avère qu'il y a eu une infraction au Code d'Éthique, Tradebe sanctionnera, de manière proportionnelle à la gravité du fait, la personne directement responsable et ceux qui, ayant le devoir de prévenir l'infraction, ne l'ont pas évitée. Seront également sanctionnés, de manière proportionnelle, ceux qui, connaissant l'existence d'infractions, ne les ont pas signalées.

Mise à jour et améliorations

10

La présente version du Code d'Éthique est en vigueur à compter du 12 décembre 2021.

Tout comme le reste du programme de conformité, ce Code d'Éthique est sujet à révision et à mise à jour.

La responsabilité spécifique de veiller au respect du présent code et de favoriser son adaptation en fonction des besoins qui peuvent se présenter incombe au Comité de conformité et d'éthique commerciale qui procédera aux modifications nécessaires.



